

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.07.04 Convocation du 19.07.2004

Compte rendu affiché 5 août 2004

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

Objet : *TRAVAUX EGLISE :*

*MISSION D'ETUDE*

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	17
votants :	24

**Présents :** Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes GLATARD, BERRA, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, BOUREZG.

M. LAFFLY par Mme GUERIN - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY - Mme WYMAN par M. CHRETIN - M. GOSSET par Mme BERRA - M. MARMONIER par M. GONDELAUD - Mme ZUILI par Mme GLATARD - M. BELLOT par M. BOUREZG.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

Mme BROSSARD, M. FERNANDES, Mlle MILLET, M. MACHURAT, Mme LABASOR

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'à plusieurs reprises, la nécessité d'envisager sur l'église de la commune, bâtiment communal, des travaux de restauration a été évoquée. Une récente visite d'un expert a montré que la charpente et la couverture paraissaient devoir, sinon à court, au moins à moyen terme, faire l'objet d'une importante restauration.

Il indique que des interventions techniques malheureuses au milieu du siècle précédent, semblent avoir eu pour effet de modifier la répartition des charges de la toiture sur les points d'appui du bâtiment. Le désordre occasionné a eu pour effet de fragiliser la toiture de l'édifice.

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer la mission d'étude préalable à engager. Cette étude est consécutive à un appel à concurrence en date du 1<sup>er</sup> juillet visant à sélectionner, dans le cadre du nouveau Code des Marchés Publics, un prestataire à qui sera confié une mission de diagnostic.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu la procédure d'appel à concurrence engagée conformément au Code des Marchés Publics,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la *Sarl d'architecture P. BARROUD* pour la réfection de la charpente de l'église de la commune,
- Précise que le coût de cette mission, pour la proposition de base, s'établit à **12.960,61 Euros TTC** prévus à l'article 2031 du budget communal,
- Indique qu'en fonction des résultats de l'étude, une mission complémentaire prévue à l'offre initiale, pourrait être décidée portant ainsi la proposition du cabinet à **21.191,63 Euros TTC**,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder également à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 29 juillet 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 août 2004  
- de la publication le 31 août 2004  
Fait à Neuville-sur-Saône le 30 août 2004